



# Enlèvement de l'autorité parentale et du droit d'hébergement

Par **pussé**, le **19/11/2009** à **21:40**

Bonjour,

je suis convoqué à une audience, à la demande de ma fille de 12 ans pour l'enlèvement de l'autorité parentale et du droit d'hébergement. Comment se passe l'audience? Puis je demander à être seul avec le juge? Ou la partie adverse est toujours présente?

J'ai entendu dire que le juge se range souvent du côté de l'enfant. Ai je des chances de conserver mes droits?

On me demande de communiquer à la partie adverse des documents personnels ( bulletins de salaire, avis d'imposition). Suis je dans l'obligation de le faire?